



ASSISTANTS DE PREVENTION Journée d'actualisation 2016

PREVENTION DU RISQUE ALCOOL AU TRAVAIL

ASSISTANTS DE PREVENTION
Journée d'actualisation 2016

Dr VINCENT Philippe
Mme HERBRETEAU Myriam
Mr BONNET Vincent
Service de Médecine Préventive

Mme BEAUDOUIN Béatrice
Responsable du Pôle Formation
A.N.P.A.A. 85

**Démarche de prévention globale des risques
professionnels liés aux consommations
de produits psychoactifs**

**Fiction : Court-métrage « Irène et les autres »
de l'I.N.R.S.**

ALCOOL et LEGISLATION

ALCOOL et LEGISLATION

- L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Code du Travail).
- L'employeur est également responsable des dommages que les salariés peuvent causer à des tiers.
- Chaque salarié est responsable de sa sécurité et de sa santé, ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail.

ALCOOL et LEGISLATION

Code du travail: Article R4228-20

- Aucune boisson alcoolisée autre que le vin, la bière, le cidre et le poiré n'est autorisée sur le lieu de travail.

Code du travail: Article R4228-21

- Il est interdit de laisser entrer ou séjourner dans les lieux de travail des personnes en état d'ivresse.

ALCOOL et LEGISLATION

Règlement intérieur

- Peut limiter ou interdire toute consommation d'alcool.
- Limite le recours possible à un alcootest au cas où l'imprégnation alcoolique du salarié constituerait un danger : le règlement intérieur doit alors prévoir une procédure et la possibilité de recours / contestation.
- Arrêt Vaisseau-Piani 22 mai 2002 : Une sanction est désormais possible dès lors que les dispositions d'un règlement intérieur prévoient les modalités des contrôles.

ALCOOL et LEGISLATION

Responsabilité de l'encadrement et du personnel

- Non assistance à personne en danger
(Code Pénal article 223-6 : 5 ans emprisonnement et 75000 euros d'amende)
- Consommation excessive d'alcool au cours des repas, pots d'entreprise.
- État d'ébriété, persistance d'habitude alcoolique : peut constituer une faute grave.

ALCOOL et LEGISLATION

Code de la route: Article L 234-1

- Il est interdit de conduire avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,5g/l d'alcool dans le sang(ou 0,25 mg par litre d'air expiré)
- Amende : 135 Euros + Permis - 6 points
+/- Suspension jusqu'à 3 ans
- Si $\geq 0,8\text{g/l}$: délit

Code de la route: Article R 234-1

- Pour les conducteurs de transports en commun (car et bus), le taux maximal d'alcoolémie est fixé à 0,2g/l d'alcool dans le sang. Idem pour les permis probatoires

ALCOOL et LEGISLATION

Code des assurances

- Le conducteur alcoolisé responsable d'un accident n'est pas indemnisé pour ses blessures et pour les dégâts matériels (même s'il a souscrit une assurance « tous risques »).
- L'assureur a le droit de majorer la cotisation d'assurance de 150% à 400% ou de résilier le contrat avant sa date d'expiration normale.

ALCOOL et LEGISLATION

L'agent victime d'un accident causé par son imprégnation alcoolique ne pourra pas prétendre à la protection statutaire et fonctionnelle de son employeur (prise en charge par exemple des frais d'avocat s'il se trouve mis en cause devant les juridictions civiles ou pénales).

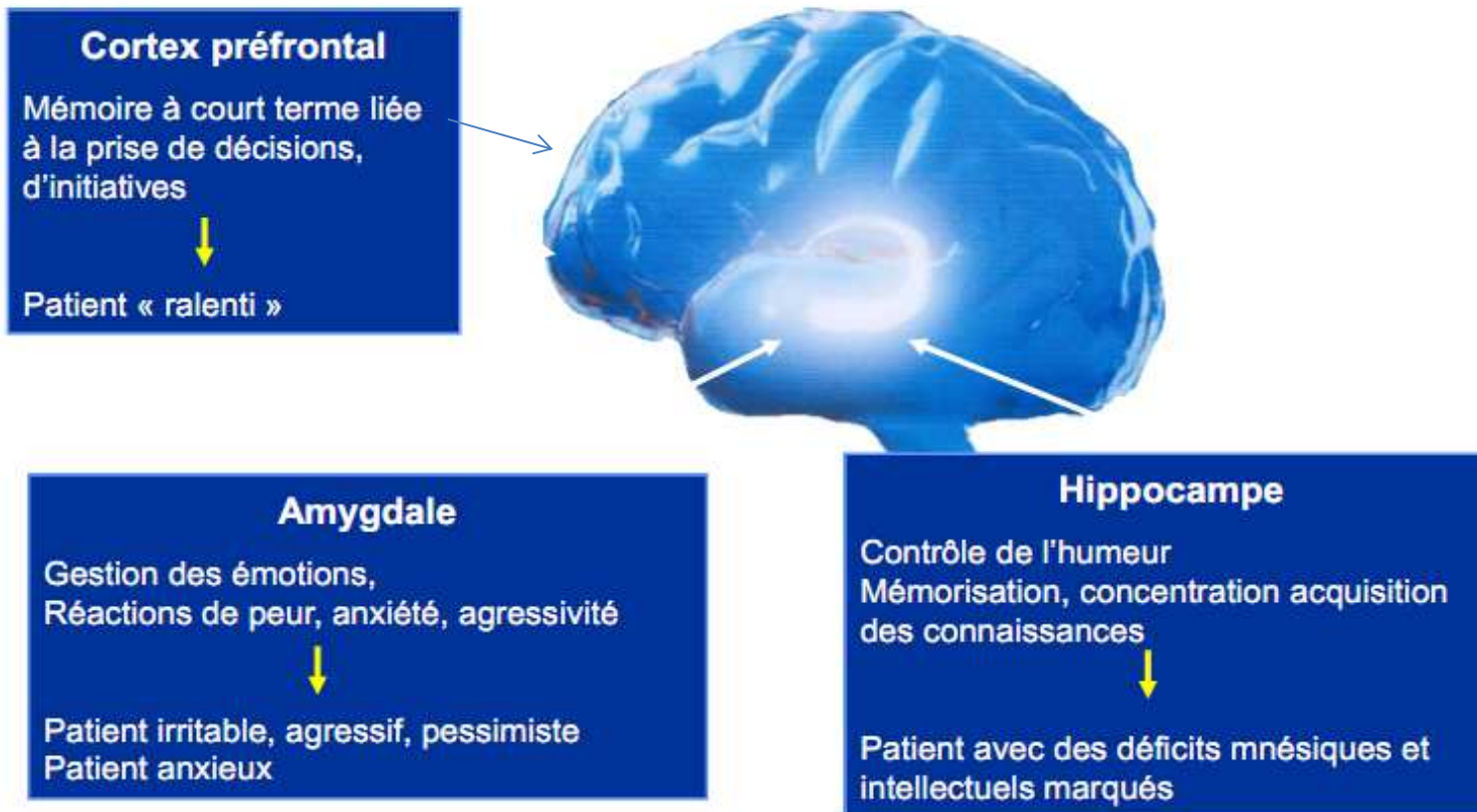
Un accident de circulation sous l'emprise de l'alcool sera qualifié de faute détachable du service et ne sera pas assimilé à un accident de service.

L'état d'alcoolisation n'exclut pas de prononcer une mesure disciplinaire.

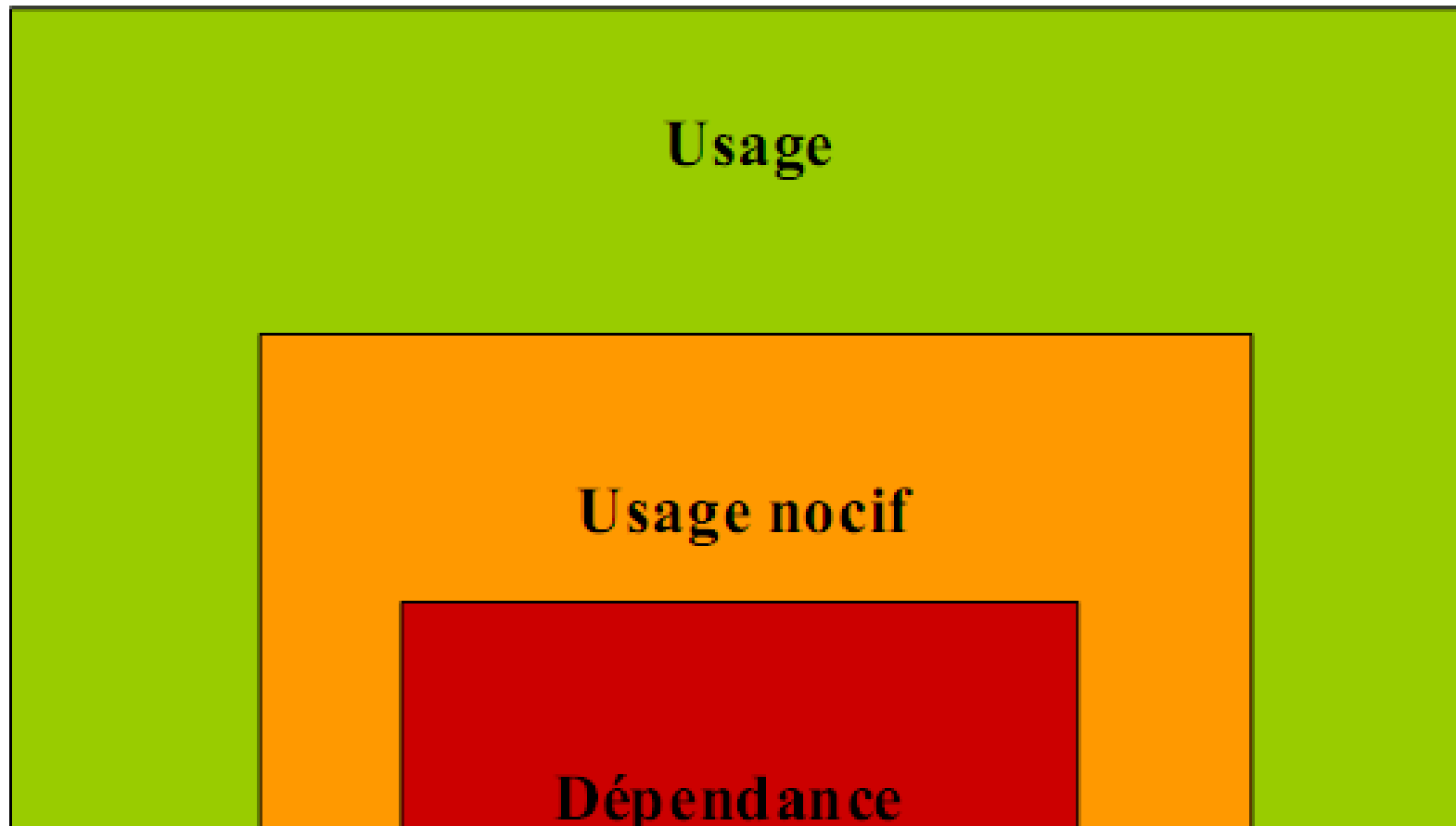
ELEMENTS DE CONNAISSANCE

ACTIONS SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL

Structures et fonctions cérébrales impliquées



MODALITES DE CONSOMMATION



USAGE A RISQUE

➤ Risques individuels

- consommation précoce
- consommation auto thérapeutique (se sentir bien)
- ivresse
- association avec d'autres produits
- grossesse

➤ Situations à risque

- conduite automobile, machines dangereuses...
- poste de sécurité, situation nécessitant vigilance

USAGE NOCIF

Consommation répétée induisant des dommages dans les domaines :

➤ Somatiques

- troubles digestifs, cirrhose
- troubles du sommeil
- troubles cardio-vasculaires
- traumatismes par accident ou chute

➤ Psychoaffectifs

- troubles de la mémoire
- troubles de l'humeur
- agressivité

➤ Sociaux

- isolement
- conséquences financières et juridiques

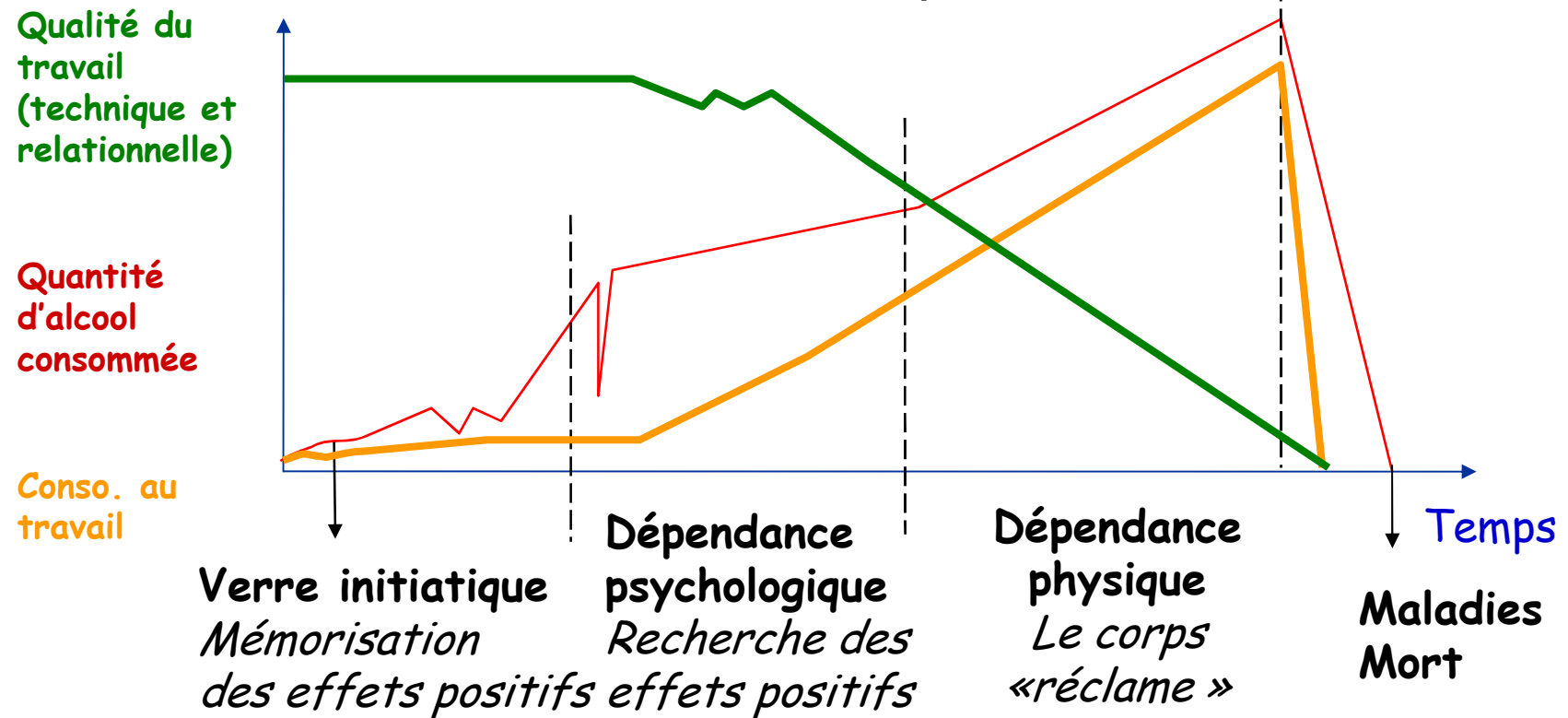
DEPENDANCE

Impossibilité de s'abstenir de consommer

- Dépendance physique :
besoin irrépressible de consommer afin d'éviter le syndrome de manque,
augmentation du seuil de tolérance

- Dépendance psychique :
besoin de maintenir ou de retrouver les sensations de plaisir,
de bien-être liées à la consommation

Le parcours d'une personne alcoolo-dépendante



IL FAUT UNE ½ HEURE POUR ELIMINER UN VERRE D'ALCOOL

SIMULATEUR



simulateur-d-alcoolemie_simulateur_d_alcoolemie_francais_271996.exe

L'ALCOOL FAIT PLUS DE MAL AUX FEMMES

- Femmes : 20 A 30% plus ivres pour la même quantité d'alcool consommée
 - poids inférieur
 - masse musculaire moindre
 - volume circulant réduit (34L contre 42L pour les hommes)
 - métabolisme différent (foie plus petit)

- Conséquences chez la femme
 - risque accru de cancer du sein
 - dérèglement du cycle menstruel
 - risque de fausse couche et de syndrome d'alcoolisation foétale

L'ALCOOL FAIT PLUS DE MAL AUX FEMMES

Recommandations de l'O.M.S pour une consommation modérée à moindre risque

*Pas plus de 3 verres d'alcool
par jour*



*Pas plus de 2 verres
d'alcool par jour*



**Il est conseillé de ne pas consommer au moins 1 jour par semaine,
et de ne pas consommer plus de 4 verres par occasion de boire.**

TOUS LES VERRES SERVIS DANS UN BAR CONTIENNENT LA MEME QUANTITE D'ALCOOL

placer les verres ci-dessous en les classant par **quantité d'alcool**

+ quantité d'alcool

- quantité d'alcool



Un verre standard =



Une chope
de bière
à 5° (25 cl)



Une coupe
de champagne
à 12° (10 cl)



Un verre
de vin
à 12° (10 cl)



Un verre
d'apéritif
à 18° (7 cl)



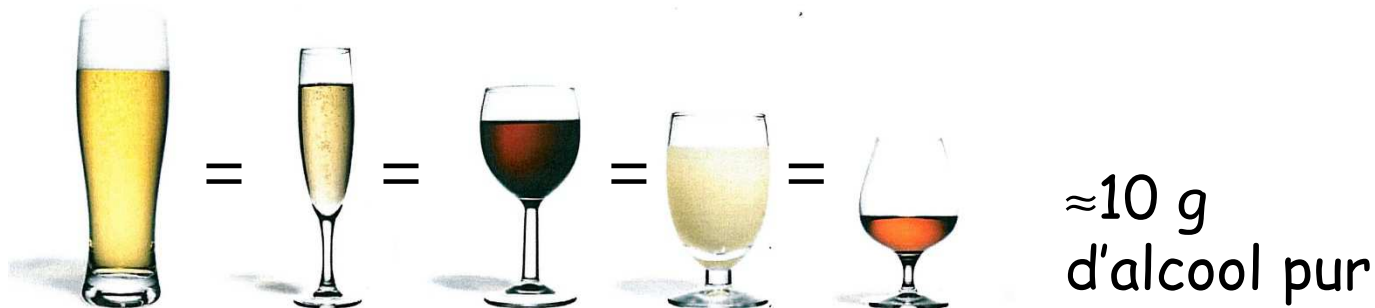
Un verre
de whisky
à 40° (3 cl)



Un verre
de pastis à 45°
(un peu moins de 3 cl)

Alcoolémie

Lorsque vous consommez de l'alcool au café ou au restaurant,
la contenance du verre est adaptée à la boisson servie :



Un verre **standard** =



= 1 unité d'alcool
soit 10g d'alcool

L'ALCOOL N' EST PAS VRAIMENT UNE DROGUE !

- L'alcool est une drogue licite
- Définition de la drogue : c'est une substance psychoactive qui agit sur le système nerveux central et peut provoquer des dépendances (physiques, psychiques). Elle modifie la perception de la réalité, les comportements.
- L'alcool, tout comme le tabac, est qualifié de drogue licite parce que leur commerce et leur usage sont admis mais soumis à une réglementation stricte dans l'intérêt de la santé publique.

CLASSIFICATION DES DROGUES

- Les dépresseurs
- Les stimulants
- Les perturbateurs

Action sur le système nerveux central pour **réduire l'activité fonctionnelle, la coordination motrice et l'anxiété.**

LES DEPRESSEURS

alcool, médicaments
tranquillisants et
somnifères, opiacés
(héroïne, morphine,
méthadone...).

Stimulation du système nerveux central
Etats d'éveil et d'excitation temporaires.
Faux sentiment d'assurance et de contrôle de soi suivi généralement d'un état d'épuisement et de dépression.

LES STIMULANTS

tabac, cocaïne,
amphétamines, ecstasy

Perturbation du fonctionnement du système nerveux central
Troubles de la perception de l'environnement et de la réalité.

LES PERTURBATEURS

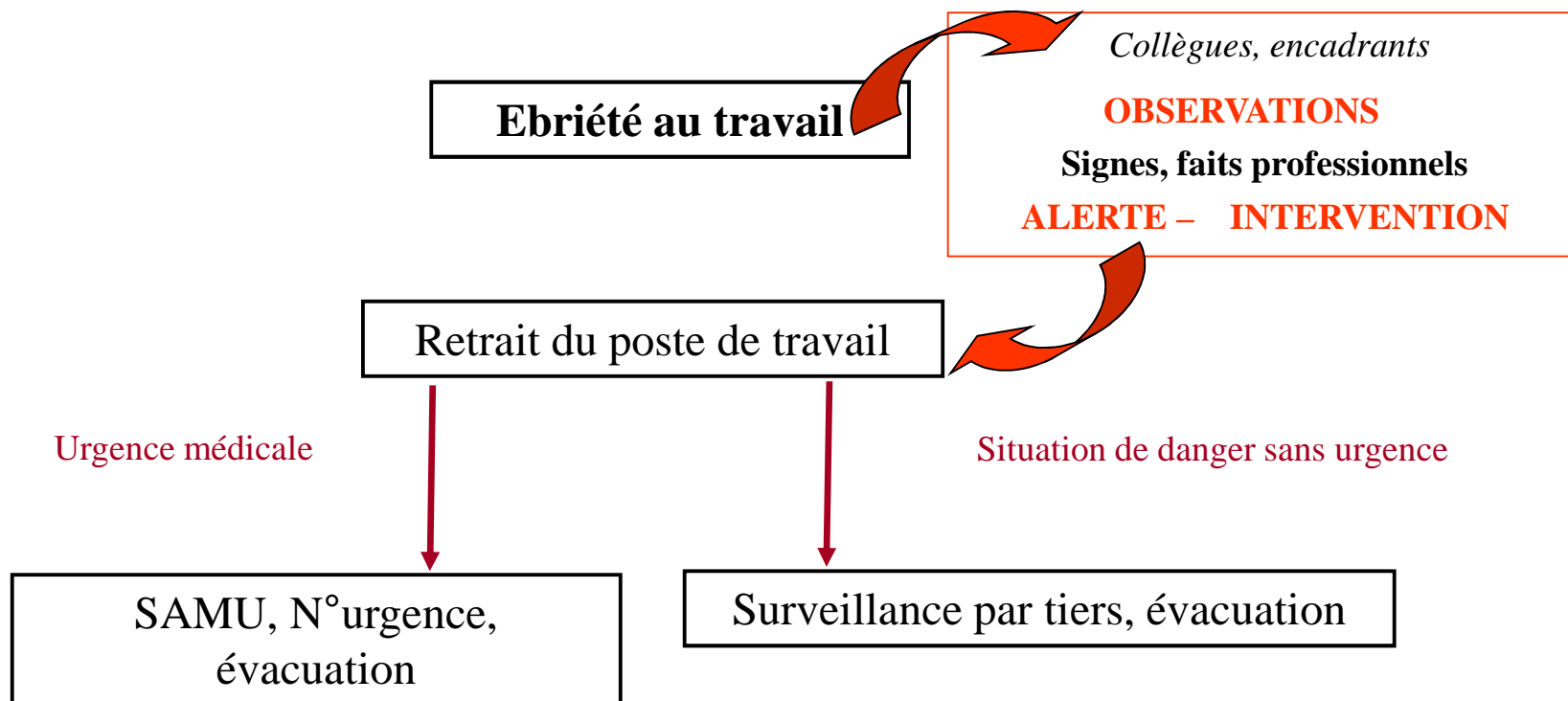
cannabis, L.S.D, produits volatils (colles et solvants), champignons

ECHANGES A PARTIR DE SITUATIONS

2 SITUATIONS

- En référence au film, vous décidez de parler avec Irène, comment vous y prenez vous ?
- Un agent vous interpelle car Monsieur ou Madame X. n'est visiblement pas en capacité à conduire un véhicule de service. Que faites-vous ?

PROPOSITION DE PROTOCOLE



ROLES DES ACTEURS DE SANTE

➤ Infirmier en santé au travail

- Education, information sur la consommation d'alcool
- Dépistage des conduites à risque
- Signalement auprès du médecin de travail

➤ Médecin de Prévention

- Evaluation des risques dans le travail
- Surveillance clinique et/ou biologique
- Proposition de soins

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

